

Claude QUILLIVIC
1 allée de Kerdréal
29780 PLOUHINEC

15 mars 2025

A l'attention de Monsieur le Commissaire
Enquêteur,

Mairie de Plouhinec, Rue du Général de
Gaulle, 29780 Plouhinec

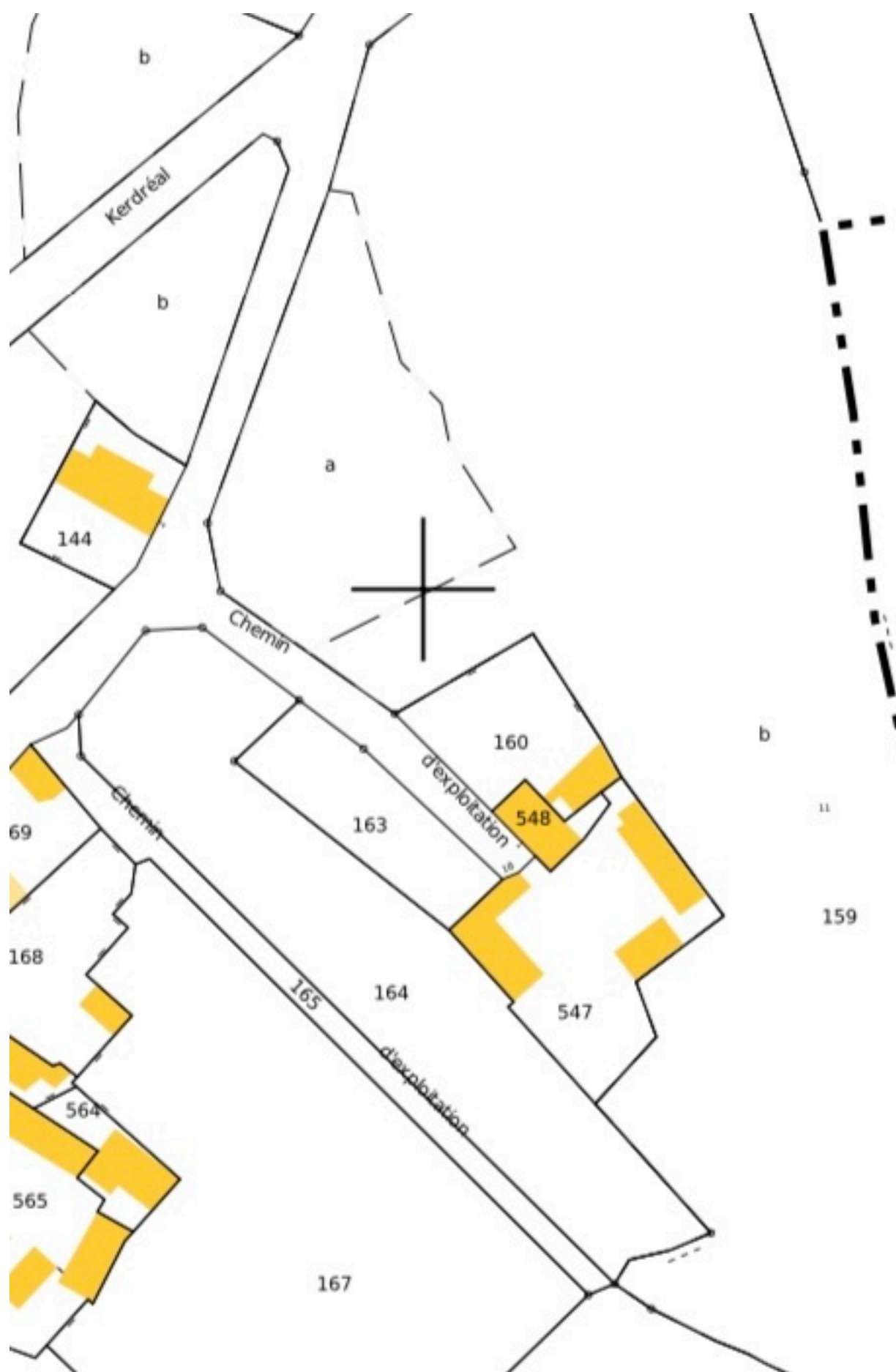
Objet : projet de révision du plan local d'urbanisme / requête

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après notre entrevue lors de votre permanence de ce jour samedi 15 mars, je souhaite formuler une requête dont voici le contexte :

J'habite au **1 allée de Kerdréal**, dans le hameau de Kerdréal situé au sud est de la commune en zone agricole dans la limite des espaces proches du rivage. Je demeure dans une ancienne exploitation agricole héritée de mes parents agriculteurs. L'ancienne ferme, légèrement isolée au nord est du hameau, est desservie par un chemin d'exploitation. Elle est composée d'un logement et plusieurs bâtiments agricoles désaffectés autour d'une cour. Une grange (548 sur le cadastre) a été transformée en 2011 en logement additionnel épisodiquement loué pour de courtes durées pour les besoins de ma femme Florence DUCASSE.

L'ensemble des bâtiments sont référencés sur les parcelles YA 547, 548, 160 et 163. EXTRAIT CADASTRAL CI DESSOUS :



Sur la parcelle 159 qui m'appartient, ma fille aînée Juliette QUILLIVIC a installé une exploitation maraîchère au nord ; au sud de la parcelle s'expose un jardin partiellement planté d'arbres par mes soins.

En matière de prescriptions réglementaires, le présent projet de PLUI ne recense ici aucun bâtiment en application des articles L.151-19 ou L.151-11 du Code de l'Urbanisme.

Ma requête concerne un projet de transformation de l'ancienne écurie en logement, au profit de ma fille cadette Sarah QUILLIVIC qui souhaite en faire sa résidence principale (demande de certificat d'urbanisme en cours). EXTRAIT CADASTRAL CI DESSOUS avec le bâtiment concerné :



Le PLUI permettra-t-il cette transformation en logement ? Pour ce faire je souhaite l'identification de ce bâtiment en application de l'article L.151-11 2* du CU pour espérer son changement de destination.

Notez qu'en 2017 nous obtenions un permis de construire pour la rénovation et l'extension de ce bâtiment (PC-029 197 17 00019) mais malheureusement je n'avais pas pu le mettre en œuvre avant la fin de sa prorogation ; ma fille Sarah souhaite prolonger le projet à son profit. Avec une maîtrise d'œuvre d'architecte, le projet cherchera à concilier la sauvegarde d'un patrimoine architectural typique du Cap-Sizun à la création de qualité prenant en compte le caractère agricole du site.

L'ensemble de la propriété a vocation à rester une demeure familiale regroupant plusieurs générations de QUILLIVIC-DUCASSE.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Claude QUILLIVIC.